



Pôle Infrastructures  
Direction de la Régie Routière  
Unité Territoriale Routière d'Auxerre

Affaire suivie par :  
Tél. : 03.86.32.49.40  
Courriel : [regie-utr-auxerre@yonne.fr](mailto:regie-utr-auxerre@yonne.fr)  
Nos réf. : D2022-000301

M. Christophe BONNEFOND, Vice Président  
Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois  
Direction de la Stratégie et de l'Aménagement  
du Territoire  
6bis place du Maréchal Leclerc  
BP58  
89010 AUXERRE Cedex

Auxerre, le 18 JUIL. 2022

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier en date du 18 mai 2022, vous m'avez transmis le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme d'Irancy.

Conformément à l'article L153-40 du Code de l'urbanisme, vous souhaitez recueillir l'avis de notre collectivité.

Après consultation, je vous informe que les modifications simplifiées demandées ne se situent pas à proximité du domaine public départemental.

Le projet de modification simplifiée du PLU d'Irancy n'appelle pas d'observations de notre part.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
L'Adjoint au Directeur Général Adjoint,  
responsable du Pôle Infrastructures,



Nicolas LUX

